



**DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

Tour Swisslife - 1 boulevard Vivier Merle  
69443 LYON Cedex 03

**Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle (SRC)**

[www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr)

Tél. : 04 26 99 82 03

Tous les matins de 9h à 11h30



DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE DE

DEMANDE D'ATTESTATION AU TITRE D'ACTIVITÉS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



vdblo.mp4

<https://explee.com/fr/video/vdblo>



Temps estimé pour réaliser cette  
téléprocédure : 5 minutes



Cette téléprocédure ne concerne  
que les organismes de formation en  
possession d'un numéro de  
déclaration d'activité

Pour simplifier ses démarches administratives, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes instruit désormais les demandes d'attestation, au titre d'activités s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle, selon une procédure dématérialisée (exonération de TVA).

Vous trouverez en pages suivantes une aide pour accéder au dossier en ligne.

Vous devez vous connecter ou créer votre compte sur la plateforme démarches simplifiées via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-exoneration-tva>

**OU**



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e)s de l'état d'avancement de l'instruction de votre dossier.



Attention, cette téléprocédure concerne uniquement les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Si votre dossier relève d'une autre région, il sera refusé.

## CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

### 1/ Cliquez sur le lien

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-exoneration-tva>

### 2/ Cliquez sur l'onglet «Créer un compte démarches-simplifiées.fr»

DEMANDE D'ATTESTATION AU  
TITRE D'ACTIVITÉS  
S'INSCRIVANT DANS LE  
CADRE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

Les organismes de droit privé, personnes physiques et morales, qui réalisent des opérations de formation professionnelle continue, peuvent être exonérés de TVA pour ces opérations. Ils doivent obtenir de l'autorité administrative une attestation pour exercer cette activité. Les 3 premiers exemplaires sont à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève le demandeur (1). Le 4ème exemplaire est à conserver par l'organisme de formation.

Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

### 3/Renseignez votre Email et créez un mot de passe

Ou

Identifiez-vous avec FranceConnect

DEMANDE D'ATTESTATION AU  
TITRE D'ACTIVITÉS  
S'INSCRIVANT DANS LE  
CADRE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

Les organismes de droit privé, personnes physiques et morales, qui réalisent des opérations de formation professionnelle continue, peuvent être exonérés de TVA pour ces opérations. Ils doivent obtenir de l'autorité administrative une attestation pour exercer cette activité. Les 3 premiers exemplaires sont à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève le demandeur (1). Le 4ème exemplaire est à conserver par l'organisme de formation.

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

### 4/ Un Email vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.

Effectuer  
une démarche  
administrative  
en ligne



Vous souhaitez effectuer une demande auprès d'une administration ?

Réalisez vos demandes en toute simplicité et retrouvez vos dossiers en ligne

Voir les démarches disponibles

Se connecter



Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



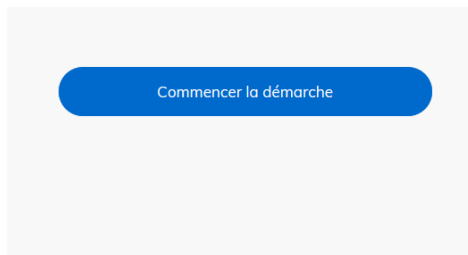
5/ Cliquez à nouveau sur le lien et connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-exoneration-tva>

6/ Puis commencer la démarche

#### DEMANDE D'ATTESTATION AU TITRE D'ACTIVITÉS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les organismes de droit privé, personnes physiques et morales, qui réalisent des opérations de formation professionnelle continue, peuvent être exonérés de TVA pour ces opérations. Ils doivent obtenir de l'autorité administrative une attestation pour exercer cette activité. Les 3 premiers exemplaires sont à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève le demandeur (1). Le 4ème exemplaire est à conserver par l'organisme de formation.



#### DEMANDE D'ATTESTATION AU TITRE D'ACTIVITÉS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les organismes de droit privé, personnes physiques et morales, qui réalisent des opérations de formation professionnelle continue, peuvent être exonérés de TVA pour ces opérations. Ils doivent obtenir de l'autorité administrative une attestation pour exercer cette activité. Les 3 premiers exemplaires sont à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève le demandeur (1). Le 4ème exemplaire est à conserver par l'organisme de formation.

